Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Feuill ID: 080-200070969-20190404-2019040411-DE

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

2019.04.04-11

Communauté de Communes Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

363636363636

Nombre de membres du Conseil Communautaire **Titulaires** Membres présents: 50

· suppléés : 2

Membres représentés: 6

Votants: 56

Date de la convocation : 28 mars 2019

Secrétaire de séance : Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 04 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 28 MARS 2019, s'est réuni à JUMEL sous la présidence de Monsieur Alain SURHOMME, 1er Vice-Président.

Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, MARCEL, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT

Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de Mme MARSEILLE, M. AUBRY de M.FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, Mme WU de M. DUTILLEUX, M.LAMOTTE de M. BERTRAND Jacques, M. MOURIER de M. LEROY

Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT Messieurs FRANCELLE, DURAND, DOUCHET, DUTILLEUX, BERTRAND Jacques, BOULANGER, **LEROY**

Absents non excusés :

Mesdames FLAMANT, BLONDEL Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET: POLITIQUE TERRITORIALE 2017 - 2020 - CCALN

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Administration Générale,

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017. adoptant les modalités de la politique territoriale 2017 2020,

Vu les délibérations du 28 septembre 2017, et du 31 mai 2018 portant sur le contrat de territoire 2017- 2020, Vu la dotation accordée sur le territoire de la CCALN, à savoir 890 058 euros.

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

ID: 080-200070969-20190404-2019040411-DE

Recu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

Le Vice-Président rappelle les orientations stratégiques du contrat de territoire, e Communauté de communes Avre Luce Noye :

1. Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents

2. Valoriser et développer les activités et les atouts de la Somme

Ces orientations sont déclinées en axe puis en action.

Pour la répartition de l'enveloppe territoriale, la Communauté de communes Avre Luce Noye a déterminé un programme composé des projets des différentes communes.

Au vu de la complétude du dossier, le Président propose au vote le projet d'investissement présenté par la commune de Moreuil,

Cet investissement porte sur la transformation d'anciens locaux de bureaux en espace dédié aux activités périscolaires.

Le montant du projet est de 140 484 € HT.

La CCALN souhaite faire bénéficier à la commune de Moreuil, d'un accompagnement du Conseil Départemental à hauteur de 35 121 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour 54, Abstentions 2), le Conseil Communautaire :

- Convient, dans le cadre Contrat de Territoire signé avec le Département, de l'attribution d'une subvention à à la commune de Moreuil, pour un montant de 35 121 euros afin de soutenir son projet de transformation d'anciens locaux de bureaux en espace dédié aux activités périscolaires.
- o Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 04 AVRIL 2019 A JUMEL

SHAWITE DE COMMUNES

Le 1^{er} Vice- Président, Par délégation du Président

Pierre BOULANGER

Alain SURHOMME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 5/4 たいら